

7 juillet 2014

Procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2014 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pier-Hugo Chagnon
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Eric Laforge
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

formant quorum sous la présidence du Monsieur le maire André Fafard.

Était absent : aucun

Est également Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

101-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

102-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Eric Laforge et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 juin 2014 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 21 juin 2014

épargne courant	295 205.97
épargne à terme régulier	200 000.00
rachetable	372 717.05
TOTAL	867 923.02

Caisse recettes au 30 juin 2014

TOTAL DES RECETTES	198 354.60
---------------------------	-------------------

7 juillet 2014

103-14

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 142 374.47\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	127 040.30\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>15 334.17\$</u>
	142 374.47\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Une question est adressée au conseil municipal.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiment.

104-14

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTE (COUCHE D'USURE) DANS LA ROUTE DU 12 IÈME RANG

Considérant qu'un avis public d'appel d'offres a été publié dans le journal la Pensée et SEAO (voie électronique) ;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues :

Pavages Maska inc. :	140 827.68\$
Construction DJL :	142 811.37\$
Sintra :	147 646.80\$
Pavage Drummond :	149 536.80\$

*les prix indiqués incluent les taxes

Considérant que la soumission de Pavage Maska est jugée conforme ;

En conséquence, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Pavages Maska inc. pour la réalisation des travaux de couche d'usure dans la route du 12 ième rang sur une distance approximative de 1.6 kilomètre au coût de 93.14\$ la tonne métrique pour environ 1512 t.m.

La dépense est prise à même le fond général, le remboursement des carrières et sablières ainsi que par la subvention de la Taxe d'accise (TECQ). Les travaux doivent être exécutés avant le 22 août prochain.

7 juillet 2014

105-14

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 336-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 241-02 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE
D'ACTON SANS MODIFICATION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON**

SECOND PROJET

Préambule

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton a adopté, le 11 juin 2002, le règlement de zonage numéro 241-02;

Attendu que le conseil souhaite modifier ledit règlement afin de revoir les dispositions relatives aux superficies maximales des bâtiments accessoires et de prévoir de nouvelles dispositions relatives au remplacement des bâtiments accessoires dérogatoires protégés par droits acquis;

Attendu que le Conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 3 mars 2014;

En conséquence, il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule "Règlement numéro 336-14 modifiant le règlement de zonage numéro 241-02 de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton".

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Hauteur et superficie des bâtiments accessoires

L'article 7.2.1.1.2 du règlement de zonage numéro 241-02 est modifié par le remplacement du tableau du paragraphe a) par le tableau suivant :

SUPERFICIE DE TERRAIN	Superficie maximale d'un bâtiment accessoire détaché	Superficie maximale de tous les bâtiments accessoires détachés
moins de 1 000 m ca	70 m ca, sans excéder la superficie de l'habitation	90 m ca, sans excéder 10 % de la superficie du terrain
1 000 m ca à 2 000 m ca	80 m ca	110 m ca, sans excéder 10% de la superficie du terrain
2 001 m ca à 5 000 m ca	100 m ca	130 m ca
plus de 5 000 m ca	100 m ca	200 m ca

Article 4 Remplacement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis

Le chapitre 18 du règlement de zonage numéro 241-02 est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 18.3.3.2, d'un article se lisant comme suit :

18.3.3.3 Dispositions particulières relatives aux bâtiments accessoires

Malgré les dispositions prévues à l'article 18.3.3.1, un bâtiment accessoire dérogatoire protégé par droits acquis, autre qu'un bâtiment d'élevage, peut être remplacé par un bâtiment accessoire d'une même superficie à condition de respecter les dispositions suivantes :

- a) la hauteur maximale du nouveau bâtiment accessoire doit être conforme aux dispositions prévues aux articles 7.2.1.2 et 7.2.1.4.2 ;
- b) à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, le nouveau bâtiment accessoire doit être implanté en respect des distances des lignes de propriété prévues à l'article 7.2.1.3.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-NAZAIRE-D'ACTON, LE 7 JUILLET 2014.

André Fafard
maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
directrice générale et
secrétaire trésorière

Avis de motion donné le : 3 mars 2014
Premier projet de règlement adopté le : 2 juin 2014
Projet de règlement transmis à la MRC le : 5 juin 2014
Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : 19 juin 2014
Assemblée publique tenue le : 7 juillet 2014
Second projet de règlement adopté le : 7 juillet 2014
Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le : _____
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le : _____
Règlement adopté le : _____
Règlement transmis à la MRC le : _____
Certificat de conformité délivré par la MRC le : _____
Entrée en vigueur le : _____
Avis d'entrée en vigueur donné le : _____

Note: Les articles 3 et 4 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

*Préparé par le service de l'aménagement de la MRC d'Acton.
Le 8 mai 2014.*

DÉPÔT DU RAPPORT D'INDICATEUR DE GESTION

Le rapport sur les indicateurs de gestion pour l'année 2013 a été déposé au Ministère des Affaires municipales. Il est disponible pour consultation.

106-14

NOMMER UN EMPLOYÉ MUNICIPAL POUR APPLIQUER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 335-14 VISANT À ENCADRER L'UTILISATION DES CONTENEURS À RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS SUR NOTRE TERRITOIRE

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer l'inspecteur municipal pour l'application du règlement numéro 335-14 visant à encadrer l'utilisation des conteneurs à récupération de vêtements sur notre territoire.

107-14

REPLACER LES PNEUS SUR LA CAMIONNETTE DE VOIRIE

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de 6 pneus pour remplacer les pneus actuels sur la camionnette de voirie de marque Multi mile 10 plis au montant de 165.00\$ au Centre du Pneu Upton inc.

7 juillet 2014

108-14

MODIFICATION DES HEURES DU BUREAU DE POSTE DE
NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a informé la municipalité le 9 juin dernier, de leur décision de réduire les heures d'ouverture du bureau de poste;

CONSIDÉRANT QUE les heures inscrites dans la lettre du 9 juin indiquent que le bureau de poste serait ouvert sur l'heure du diner mais l'édifice dans lequel est situé le local est fermé de midi à 13 heures;

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouvertures proposées à compter du 7 juillet ne répondent pas aux besoins de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la conséquence de cet horaire sera que les usagers fréquenteront encore moins votre service donc pour conséquence achèteront moins de vos produits et il deviendra difficile de financer le tout;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve inacceptable que ses citoyens n'aient pas accès à un service essentiel sur des heures comme le temps du diner et après 16 heures, périodes qui pourraient être plus achalandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton adresse les demandes suivantes à Poste Canada :

- de réduire les heures d'ouverture offertes par Postes Canada en compensation des heures additionnelles demandées par la municipalité dans le but d'offrir une accessibilité aux usagers pour répondre à leurs besoins;
- les heures additionnelles demandées sont d'ajouter des heures le jeudi jusqu'à 19 heures et le samedi avant midi, considérant les heures d'ouverture de l'édifice de Comax ainsi que le local de la caisse;
- d'ajouter des casiers à l'extérieur de la bâtisse car il nous est mentionné qu'il n'y en a plus de disponible;

Il est certain que si Postes Canada veut rentabiliser un bureau de poste dans un milieu rural, un minimum de services adéquat doit être offert sur des heures répondant aux besoins des citoyens.

Le conseil municipal demeure disponible pour toute rencontre avec les responsables de vos services.

7 juillet 2014

109-14

VENTE DE TUYAUX DE CIMENT

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers de vendre pour 200\$ le lot de tuyaux de ciment usagés et partiellement endommagés à M. Gabriel Fontaine.

110-14

RÉPARATION D'ANCIEN RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE DANS LA ROUTE DU 12

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité de réparer deux anciens rapiéçages d'asphalte dans la route du 12 et de demander à Pavages Maska inc. de les faire en même temps que la couche d'usure.

La dépense sera affectée au budget de rapiéçage mécanisé pour 2014.

SERVICE DE RÉCUPÉRATION

Un message sera envoyé à M. Réjean Pion de la Régie d'Acton et des Maskoutains pour l'informer d'un problème de papier qui se dispersent lors de la cueillette de la récupération lorsqu'il y a du vent.

RAPPORTS

- l'information a été donnée au MTQ pour la réparation de la voie ferrée au rang Brodeur, la demande a été adressée à la compagnie de chemin de fer;
- congrès de l'ADMQ;
- suivi dossier agrandissement du périmètre urbain.

L'ajournement de l'assemblée est proposé par Pier-Hugo Chagnon à 21h12.

La reprise de l'assemblée est proposée par Pier-Hugo Chagnon à 21h15.

- le conseil municipal est d'accord à ce qu'un compacteur soit loué pour le rapiéçage d'asphalte manuel;
- suivi pour la réparation du réservoir du camion de pompier;

7 juillet 2014

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Courriel de Fusion Expert concernant l'agrandissement de l'édifice municipal ;
- Certificat d'assurance pour l'installation de jeux gonflables ;
- Extrait de procès-verbal de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains concernant l'enlèvement des matières organiques sur le territoire de la régie ;
- Lettre d'Hydro Québec ayant pour objet l'installation sans frais d'un compteur de nouvelle génération ;
- Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2014 de la MRC d'Acton;
- Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2014 de la MRC d'Acton;
- Règlement de la MRC d'Acton modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton ;
- Lettre du Ministère des Transports Québec ayant pour objet la demande de permission de voirie pour fermeture de fossé de M. André Fafard ;
- Rappel de Cooptel concernant le tournoi de golf ;
- Rapport annuel 2013-2014 de Réseau Biblio de la Montérégie ;
- Offre de service de Gestion Prévention Incendie ;
- Avis public concernant le règlement sur les conteneurs à récupération de vêtements sur le territoire de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton ;
- Invitation du Théâtre de la Dame de Cœur à la soirée bénéfice du 8 août 2014 ;
- Mini-scribe juillet-août 2014, volume 23, numéro 7 ;
- Communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains concernant l'Équipe Verte ;
- Lettre de la MRC d'Acton ayant pour objet les vacances estivales des inspecteurs ;
- Courriel de l'UMQ concernant le renouvellement du fonds de la taxe sur l'essence (TECQ);
- Lettre adressée au MTQ ayant pour objet l'intersection des rangs Brodeur, Upton et Saint-Hyacinthe ;
- Courriel de la FQM concernant les infrastructures ;
- Avis public concernant le règlement de zonage pour les bâtiments accessoires;
- Lettre de Poste Canada ayant pour objet la réduction des heures d'ouverture au bureau de poste de St-Nazaire-d'Acton ;
- Attestation de formation de Richard Hébert ;
- Communiqué de presse ayant pour objet le projet de loi sur les régimes de retraite ;
- Communiqué de presse ayant pour objet l'assemblée de la MRC ;
- Lettre de BPR-Infrastructure inc. concernant une nouvelle norme comptable.

7 juillet 2014

L'ajournement de l'assemblée est proposé par Eric Laforge à 21h47.

La reprise de l'assemblée est proposée par Eric Laforge à 21h50.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de question est réservée au public.

Aucune question

111-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 55.

André Fafard
Maire

Guylaine Bourgoïn, gma
Directrice générale et
secrétaire trésorière